



MINISTÈRE
DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
*en charge de la jeunesse, des sports
et de l'artisanat*

Le Ministre

Affaire suivie par : SPAA

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 257 / MCE

Papeete, le 08 FEV. 2021

à

Madame Éliane TEVAHITUA
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Archives historiques de la société missionnaire de Londres

Réf. : V/Courrier n° 5/2021/GTH/CAB/ET/et du 13 janvier 2021

Madame la Représentante,

Comme vous avez bien voulu le signaler au Gouvernement, les archives de la société missionnaire de Londres (*London Missionary Society – LMS*) présentent un intérêt patrimonial historique pour la Polynésie française, plus particulièrement en ce qui a trait à la section 4 relative aux « *Mers du Sud* » [1796-1970] et aux registres de certificats de baptême antérieurs à l'état civil polynésien.

Vous avez souhaité, Madame la Représentante, être instruite des actions de mon Ministère pour acquérir une copie numérique desdites archives afin qu'elles puissent à terme être librement consultées dans notre Pays par les Polynésiens en quête de leur Histoire.

Ce fonds d'archives privées appartient en propre à la « *Council for World Mission* » (CWM) qui l'a déposé sous forme d'un prêt à usage à durée indéterminée auprès de la bibliothèque de la « *School of Oriental and African Studies* » (SOAS) de l'université de Londres.

Si le catalogue de cet établissement universitaire a bien été mis en ligne, il ne comporte néanmoins aucune image numérique.

En effet, ce fonds semble se composer de 2.966 boîtes d'archives en vrac, auxquelles ont été ajoutés des cartes, des plans et des photographies.

La description détaillée de cette collection nous renseigne néanmoins sur les travaux analogiques qui ont été effectués au format microfiche sur les contenus de la période [1795-1950] par la société « *International Data Group* » (IDC Publishers) et qui ont été depuis rachetés par la maison d'édition néerlandaise « BRILL ».

Afin d'enrichir la bibliothèque patrimoniale du Pays de ces ressources documentaires, je vous informe avoir chargé le Service du patrimoine archivistique et audiovisuel (SPAA) de s'enquérir des supports et des formats disponibles, ainsi que de leurs conditions d'acquisitions et de réutilisation en vue de leur communication sur le territoire.

Cependant, sauf erreur ou omission, la trace des registres des certificats de baptême que vous évoquez n'a pas été retrouvée dans les éléments d'information que nous avons pu jusqu'ici recueillir.

Dès lors, je vous informe que nous poursuivrons nos investigations avec le soutien de l'Église protestante Mā'ohi que je compte saisir à cet effet.

Tels sont les précisions que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, en réponse à la question écrite que vous avez bien voulu poser au Gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, mes respectueux hommages.

Aroha Nui



[Signature]
Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU